

Tableau des prestations

Osalys Essentiel

Limites d'âge à la souscription

80 ans

sans

sans

HOSPITALISATION MEDICALE/CHIRURGICALE/A DOMICILE /ETS SPECIALISES/MATERNITE	Hospi+	100	125
Frais de séjour hospitalisation chirurgicale et médicale, clinique conventionnée ou hôpital public	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour hospitalisation chirurgicale et médicale, clinique non conventionnée agréée, hôpital public secteur privé	100%	100%	100%
Séjours spécialisés (forfait journalier, frais de séjour, honoraires et frais médicaux)	100% pendant 60j (1)	100% pendant 60j (1)	100% pendant 60j (1)
Honoraires médicaux, chirurgicaux et autres actes durant le séjour en hospitalisation médicale ou chirurgicale	250%	100%	125%
Chambre particulière (limitée à 60 jours (1) en séjours spécialisés)	50€/jour	25€/jour	25€/jour
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Confort hospitalier (Téléphone, TV, internet, séjour de l'accompagnant, frais de transport des visiteurs)	50€ (1)	50€ (1)	50€ (1)
Forfait naissance ou adoption	-	100€	125€
Frais de transport en ambulance	100%	100%	100%
Hospitalisation à domicile	250%	100%	125%
HORS HOSPITALISATION			
Consultations – Visites	-	100%	125%
Pharmacie	-	100%	100%
Petite chirurgie, actes techniques médicaux	-	100%	125%
Laboratoire – Radios	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux – Rééducation	-	100%	100%
Prothèses médicales (autres que dentaires) :			
- Toutes prothèses et appareillages	-	100%	125%
- Complément pour prothèses auditives	-	-	125€ (1)
- Complément pour prothèses liées à un traitement de chimiothérapie	-	-	125€ (1)
DENTAIRE			
Actes, soins et chirurgie dentaires	-	100%	100%
Prothèses dentaires	-	forfait 100€ (1)(3)	150%
Orthodontie	-	-	150%
Prothèses dentaires non remboursées par le régime obligatoire, implantologie	-	-	125€ (1)
OPTIQUE MEDICALE			
Verres, montures, lentilles* et opération au laser*, en complément du régime obligatoire :			
- Montant de base par bénéficiaire dès la 1ère année	-	forfait 100€ (1)(3)	125€ (1)
- Bonus fidélité la 2ème année	-	-	40€ (1)
- Bonus fidélité la 3ème année et suivantes	-	-	75€ (1)
PREVENTION & BIEN ETRE			
Prévention : prise en charge d'au moins 2 actes de prévention non remboursés par le régime obligatoire et prévus au décret du 29.09.2005 de la Loi du 13.08.2004	-	100%	100%
Bilan nutritionnel	-	30€ (1)	30€ (1)
AUTRES PRESTATIONS			
Cure thermale	-	-	100%
Soins inopinés à l'étranger (voir CG territorialité - Article 3.5)	-	100%	100%
SERVICES			
Exonération et/ou remboursement de la cotisation si hospitalisation de +9 nuits consécutives suite à un accident (2)	Garantie	Garantie	Garantie
Tiers payant étendu	-	inclus	inclus
Garanties assistance Osalys	incluses	incluses	incluses

Tous les pourcentages (hors Renforts) sont exprimés sur la base de remboursement de la Sécurité sociale, sous déduction du remboursement du régime obligatoire et des éventuels montants non remboursables selon la Loi N° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie ainsi que ses décrets (participation forfaitaire, franchises médicales, majoration de participation et dépassements autorisés d'honoraires en cas de non respect du parcours de soins). Les remboursements complémentaires suivent pour l'ensemble des options de garantie le parcours d'un contrat "Responsable" selon la Loi N°2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie ainsi que ses décrets. Le total des remboursements complémentaires (y compris les renforts), du régime obligatoire et les prestations non prises en charge au titre du présent contrat tel que défini ci-dessus ne peut excéder les frais justifiés réellement engagés. *Prescrites médicalement si refusées par le régime obligatoire.

1) par année civile et par assuré.

(2) réservée aux assurés non bénéficiaires de la "loi Madelin"

(3) forfait commun : Prothèses dentaires acceptées par le RO / Optique médicale.